

<http://lyceesgisors.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1191>



CVL

- VIE DU LYCEE -

Date de mise en ligne : vendredi 18 septembre 2020

Copyright © Lycée polyvalent Louise Michel - Tous droits réservés

REJOIGNEZ LE CONSEIL DE LA VIE LYCÉENNE (CVL)



Écouter les conseils d'un lycéen engagé :

<https://www.education.gouv.fr/les-semaines-de-l-engagement-engagez-vous-pour-faire-vivre-votre-college-et-votre-lycee-9857>

LE CVL, C'EST QUOI ?

Présidé par le chef d'établissement, le CVL rassemble des représentants des élèves, des personnels et des parents :

- ▶ 10 lycéens élus pour deux ans par l'ensemble des élèves de l'établissement. Pour chaque titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.
- ▶ 5 enseignants et personnels d'éducation
- ▶ 2 représentants des parents d'élèves
- ▶ 3 personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé (ATOSS)

Les adultes ont un rôle consultatif, ils ne participent pas aux votes.

Les représentants lycéens du CVL élisent parmi eux un représentant titulaire et un suppléant au conseil d'administration de l'établissement. Le titulaire présente les avis, propositions et comptes rendus de séance du CVL au conseil d'administration. Il assure aussi les fonctions de vice-président du CVL, au côté du chef d'établissement

A QUOI SERT LE CVL ?

Il est le lieu où les lycéens sont associés aux décisions de l'établissement. Ils s'expriment librement. Ils font valoir les points de vue et les attentes de leurs électeurs, évoquent leurs problèmes et leurs préoccupations, échangent des idées, réfléchissent. Ils sont les porte-parole des lycéens.

Améliorer les conditions de vie au lycée :

Orientation, règlement intérieur, soutien scolaire, santé, activités sportives, fonds lycéens... : le CVL est le lieu où sont débattues toutes les questions concrètes qui traversent la vie de l'établissement. Objectif : mieux prendre en considération les attentes des lycéens et améliorer les conditions de vie au lycée.

Dialoguer, échanger, débattre :

Le CVL est un lieu privilégié d'écoute et d'échanges avec les adultes de la communauté éducative. Les élus peuvent y faire connaître leurs idées librement : ils transmettent les attentes et préoccupations de l'ensemble des lycéens.

Participer aux décisions :

Le CVL est aussi force de proposition. Les représentants lycéens peuvent émettre des avis, proposer des aménagements et suggérer des solutions. Les comptes rendus du CVL sont transmis au conseil d'administration de l'établissement. Par l'intermédiaire des élus, les lycéens sont associés au processus de décision de l'établissement.

